Image not found or type unknown

Risques encourus en cas de dépot de bilan

Par **Michel62740**, le **15/10/2013** à **21:01**

Bonsoir
J'aimerai savoir si en cas de dépôt de bilan , mes biens propres peuvent être mis en danger.
Je suis artisan depuis 1981.
Suite à un accident de chantier,(chute de 3 m avec tassement des vertèbres) j'ai été "en arrêt maladie" pendant 4 mois, et donc perdu des clients,
depuis , je ne travaille plus de la même façon et ai beaucoup de mal a gagner ma vie.
Les chantiers étant de plus en plus dur a trouver .
Actuellement mes dettes ne sont que de 10 000 €
Mais ne pouvant combler le trou , je pense fortement
au dépôt de bilan.
Les banques ferment leurs portes j'ai même demandé un prêt sur hypothèque qui a été refusé.
J'ai un salarié en arrêt pour alcool depuis 2,ans et demi
Je suis propriétaire de ma maison , mon épouse est mère au foyer .
J'ai peur que ma maison ne soit mise en vente pour 10000€.
Une fille de 21 ans qui poursuit ses études
Une de 18 ans en terminale
Je suis à la recherche d'un emploi, à 56 ans pas facile,
mais je ne me décourage pas.
Je vous remercie des réponses que vous pourriez me donner
Cordialement
Michel

Par **P.M.**, le **16/10/2013** à **09:23**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste et/ou de la chambre des métiers...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés